

MAIRIE DE LOCMIQUELIC

ARRETE POUR TRAVAUX DE VOIRIE

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUELIC,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1

Vu la loi du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Considérant la nécessité de régler la circulation et le stationnement au droit du chantier dans la Grande Rue,

ARRÊTONS

Article 1 :

Du 16 novembre et jusqu'à la fin des travaux, la circulation et le stationnement sont interdits dans la Grande Rue afin d'effectuer des travaux de voirie.

Article 2 :

Mise en place de la signalisation et des déviations par l'entreprise intervenante : **TP Philippe**

Article 3 :

La Gendarmerie et la police municipale sont chargées, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 16 novembre 2023

Monsieur le Maire,

mis en ligne le 16 novembre 2023

Eric PATUREL

